

Le Président

**MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE D'ALLIER**

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 153-45 et suivants,

Monsieur le Président de Tarbes-Lourdes-Pyrénées Agglomération informe qu'une mise à disposition du public concernant le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Allier sera ouverte du 29 avril 2019 au 7 juin 2019 inclus.

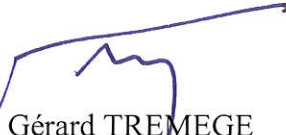
Ce projet porte sur une évolution du règlement écrit des articles 7-2, 10, 11 pour les zones UA et UB, et des articles 7, 10 et 11-3 pour la zone AU.

En effet, dans sa rédaction actuelle, le règlement ne prend pas en compte les dimensions du bâti existant, et fixe des prescriptions inadéquates, notamment en ce qui concerne les toitures, au regard des enjeux architecturaux pour les zones concernées.

Le dossier de projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations seront tenus à disposition, à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés:

- à la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, zone tertiaire Pyrène Aéro Pôle – Téléport 1 à Juillan, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- à la mairie d'Allier le lundi de 14h00 à 19h30, et le jeudi de 18h00 à 19h30

Juillan, le 08 avril 2019


Gérard TREMEGE

★ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES
LOURDES
PYRENEES ★